

Le Ministère	Programmes et services	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodiversité
--------------	---------------------------	-----	-----	-----	-------------------------	--------------

## Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir

### Le projet de stratégie québécoise sur les aires protégées

- En bref
- Structure organisationnelle
- Mandat des groupes de travail
  - Groupe de travail 1 – Mécanismes de proposition de sites à protéger
  - Groupe de travail 2 – Mécanismes d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire
  - Groupe de travail 3 – Impacts financiers et socio-économiques
  - Groupe de travail 4 – Mécanismes de soutien à la contribution du secteur privé
  - Groupe de travail 5 – Mécanisme de mise en réserve des territoires choisis et mise en œuvre de la stratégie
- Composition des groupes de travail
  - Groupe de travail 1 – Mécanismes de proposition de sites à protéger
  - Groupe de travail 2 – Mécanismes d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire
  - Groupe de travail 3 – Impacts financiers et socio-économiques
  - Groupe de travail 4 – Mécanismes de soutien à la contribution du secteur privé
  - Groupe de travail 5 – Mécanisme de mise en réserve des territoires choisis et mise en œuvre de la stratégie
- Calendrier de réalisation
- Où en sommes-nous?

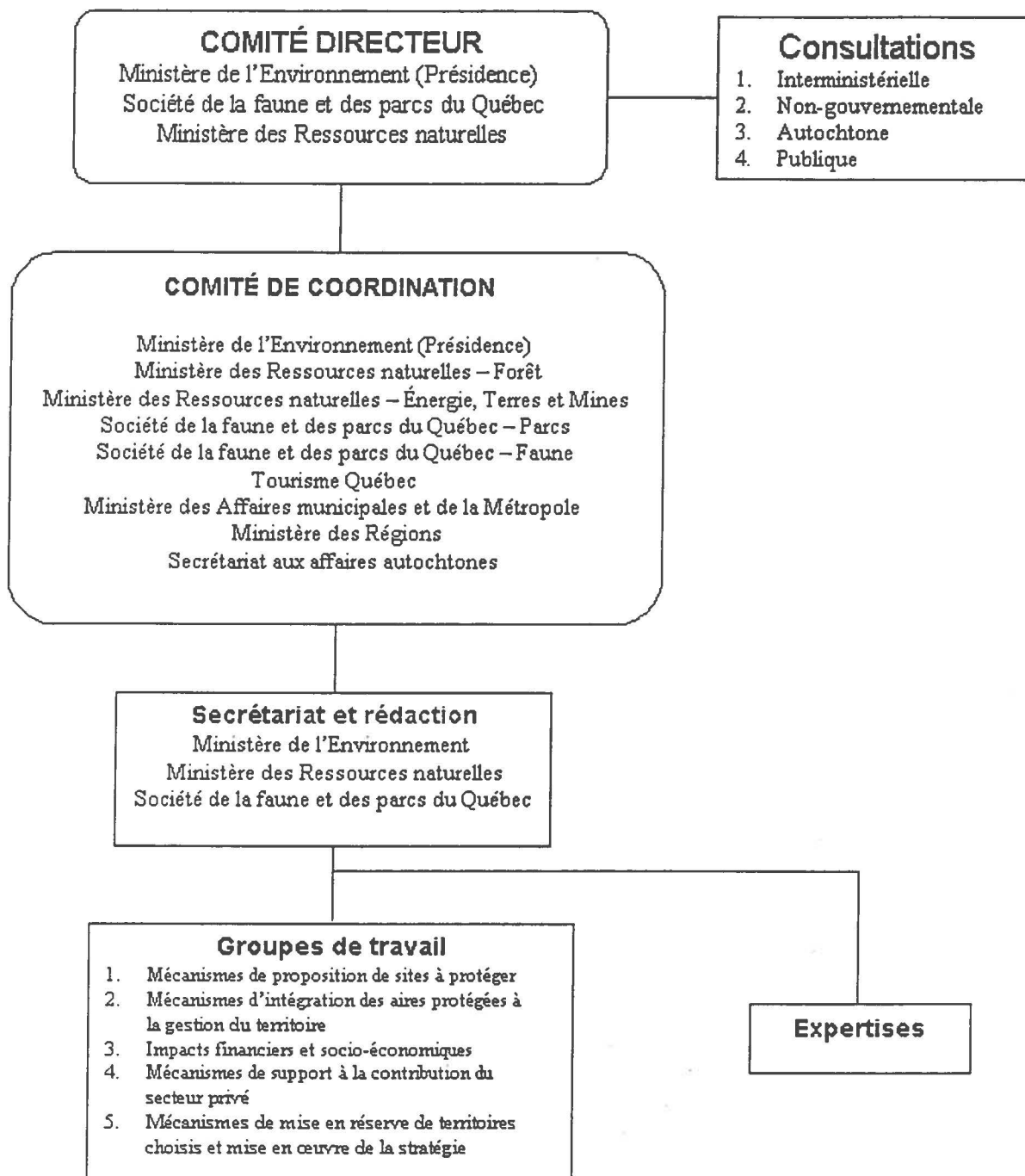
### En bref

Depuis plusieurs années, des organismes nombreux et variés ont exprimé leur intérêt et leur engagement à améliorer la compréhension et à apporter une contribution à l'identification, à la création et à la gestion des aires protégées.

En se donnant un cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise, le gouvernement invite toute la société québécoise à participer pleinement aux grands défis que posent l'élaboration et la mise en place de cette stratégie.

Pour ce faire, le ministère de l'Environnement, à titre de coordonnateur des travaux, a préparé une structure organisationnelle, défini les mandats des différents groupes de travail, vu à la composition de ces groupes et à la préparation d'un calendrier de réalisation.

## Structure organisationnelle



## Mandats généraux des groupes de travail

### *Groupe de travail 1 – Mécanismes de proposition de sites à protéger*

Le premier groupe de travail définit la démarche conduisant à la proposition de territoires candidats au statut d'une aire protégée (AP) de par leurs caractéristiques écologiques en

termes de représentativité, de diversité, de rareté, d'occupation ou encore d'artificialisation. Cette partie du travail vise l'analyse de carence. Le groupe devra aussi se pencher sur les objectifs de conservation à atteindre, par exemple, les catégories d'aires protégées, la constitution des bases de données et l'évaluation de la contribution des projets d'aires protégées déjà inscrits dans la planification des divers ministères et organismes. Ce groupe n'a donc pas pour mandat de proposer, ni de choisir, des sites à protéger, mais de :

1. Définir une méthodologie de proposition de sites à protéger pour l'ensemble du territoire québécois tenant compte des orientations stratégiques gouvernementales;
2. Définir une méthode d'évaluation de sa contribution à la sauvegarde de la représentativité de la diversité biologique afin d'intégrer l'apport du réseau d'aires protégées (déjà établi, planifié et proposé spontanément);
3. Identifier les responsabilités des intervenants pour les points 1 et 2;
4. Évaluer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des responsabilités du point 3;
5. Effectuer une analyse comparative des solutions retenues ailleurs au Canada et dans les États américains voisins afin de résoudre un problème de même nature;
6. Adapter, lorsque nécessaire, les propositions aux préoccupations autochtones.

Composition du groupe de travail 1



### ***Groupe de travail 2 – Mécanismes d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire***

Mandat comportant deux volets.

L'implantation du futur réseau d'aires protégées entraînera des changements d'affectation sur des surfaces importantes compte tenu de l'objectif de 8 % fixé par l'État et du taux actuel de protection de 2,8 %. Les changements d'affectation toucheront tous les utilisateurs du territoire public, tels que les industries forestières ou minières, les gestionnaires de territoires fauniques ou les municipalités régionales de comté (MRC). Ce groupe de travail se penchera donc sur :

- « L'intégration des aires protégées dans tous les processus d'affectation du territoire, d'allocation des ressources, de droits et privilèges liés au territoire et de ressources à caractère public »;
- La proposition d'un éventail de moyens afin de faciliter les changements éventuels des droits et privilèges octroyés.

Ainsi, le groupe a pour premier mandat de proposer des modalités d'intégration du développement du réseau des aires protégées, notamment au niveau :

1. de plans d'affectation des terres publiques du Québec;
2. de schémas d'aménagement des MRC;
3. de plans stratégiques de développement régional;
4. d'allocation de droits : baux de chasse et pêche, villégiature, mines, droits autochtones, droits gaziers, hydrauliques, contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, etc.

Le groupe a pour second mandat l'établissement de moyens afin de faciliter, par secteur d'intérêt (forêt, mine, faune, autochtones), les changements des droits et privilèges liés au territoire et aux ressources à caractère public. Il lui faudra donc :

5. Inventorier les impacts de la création d'aires protégées et préciser leur variabilité régionale;
6. Inventorier les moyens d'atténuation des impacts et préciser leur variabilité régionale;
7. Évaluer la faisabilité et l'applicabilité des moyens proposés.

Outre ces éléments, s'ajoutent à ce mandat les objectifs suivants :

8. Identifier les responsabilités des intervenants concernant les points 1, 2, 3, 4 et 7;
9. Évaluer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des responsabilités liées au point 8;
10. Effectuer une analyse comparative des solutions qui ont été retenues ailleurs au Canada et dans les États américains voisins afin de résoudre un problème de même nature;
11. Adapter, si nécessaire, les propositions aux préoccupations autochtones.

Composition du groupe de travail 2



### ***Groupe de travail 3 – Impacts financiers et socio-économiques***

L'implantation du réseau d'aires protégées d'ici 2005 exigera une mise de fonds de l'État afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie : besoin de connaissances de la diversité écologique, élaboration de plans régionaux, consultations publiques, gestion des nouveaux territoires protégés, mesures d'aide au transfert d'affectation, mesure pour favoriser la participation en territoire privé. Ce groupe de travail se verra confier la tâche d'évaluer les coûts financiers induits et de proposer des mesures de financement.

De plus, l'augmentation des surfaces protégées pourra modifier le profil socio-économique des régions dans lesquelles ces aires protégées seront implantées. Ce groupe de travail devra aussi évaluer les impacts socio-économiques, positifs ou négatifs, et proposer des solutions de correction pour ces derniers.

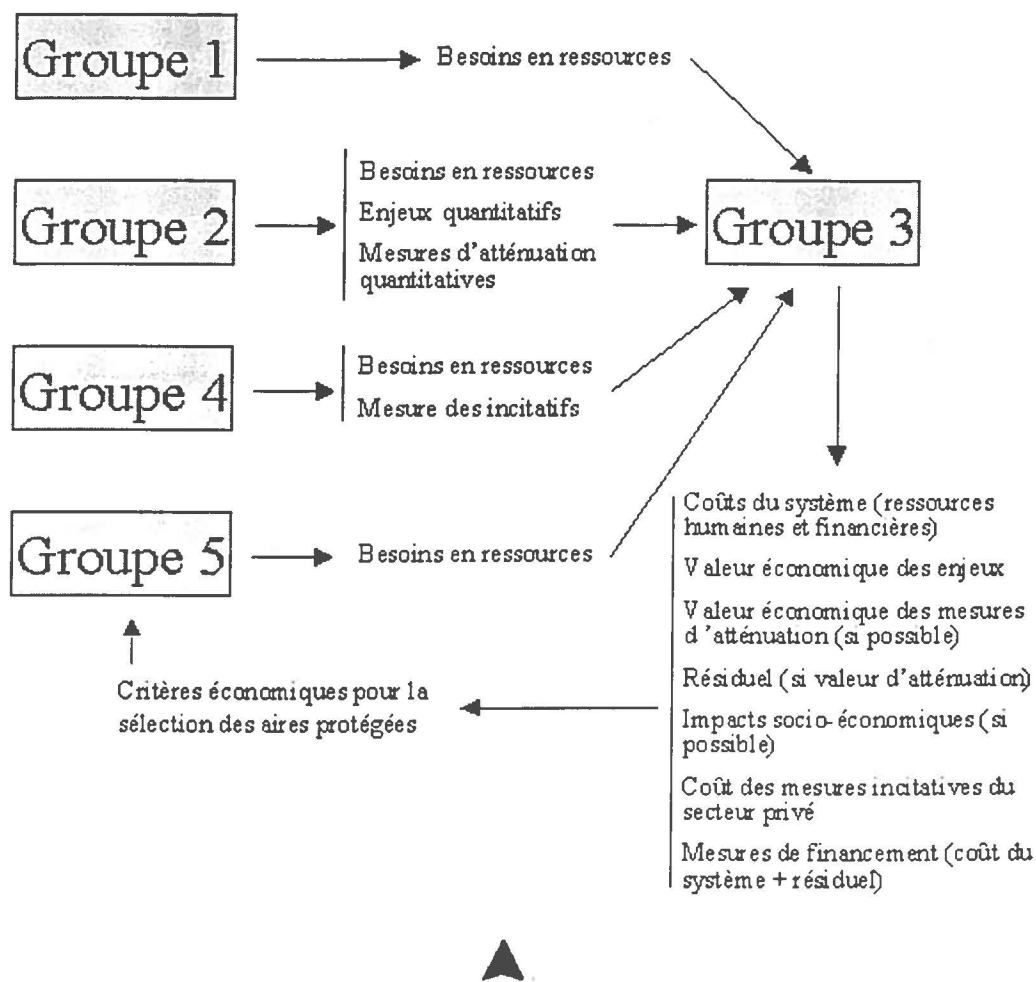
**Le groupe 3 devrait être en mesure :**

1. d'évaluer l'ampleur des coûts administratifs;
2. d'établir la valeur des enjeux et des mesures d'atténuation;

3. de calculer le résiduel (différence entre les enjeux et les mesures d'atténuation);
4. de donner des pistes pour les mesures de financement;
5. de fournir des indications globales sur les impacts socio-économiques;
6. de fournir au groupe 5 des critères socio-économiques pour la sélection des aires protégées.

### Composition du groupe de travail 3

#### INTERACTION DU GROUPE 3 AVEC LES AUTRES GROUPES



### ***Groupe de travail 4 – Mécanismes de soutien à la contribution du secteur privé***

Dans le but d'accroître les efforts de conservation sur les terres du domaine privé propriété des individus, des sociétés et des organismes non gouvernementaux, ce groupe de travail devra revoir les différents outils juridiques ainsi que les incitatifs financiers et fiscaux actuellement en place. Il devra en conséquence proposer des moyens de support au développement d'un réseau d'aires protégées sur le territoire privé. Son mandat est donc de :

1. Proposer, si nécessaire, des modifications à apporter aux législations actuelles et en cours de préparation;

2. Effectuer des recommandations sur de nouveaux incitatifs financiers et fiscaux ou de nouveaux programmes, notamment dans le cadre du projet de loi sur les réserves naturelles volontaires;
3. Identifier des moyens de support à la création de fonds privés;
4. Identifier les responsabilités des intervenants pour les points 1 et 2;
5. Évaluer des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des responsabilités du point 3;
6. Effectuer une analyse comparative des solutions qui ont été retenues ailleurs au Canada et dans les États américains voisins afin de résoudre un problème de même nature.

#### Composition du groupe de travail 4



#### ***Groupe de travail 5 – Mécanisme de mise en réserve des territoires choisis et mise en œuvre de la stratégie***

Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec le comité de coordination. Le mandat comporte deux volets distincts :

1. Définir le processus de sélection finale des sites à protéger. Se prononcer, entre autres, sur les catégories d'aires protégées, la régionalisation des décisions, les intervenants et l'établissement d'un mécanisme de résolution de conflits, et, particulièrement, sur la manière d'intégrer les droits et privilèges dans le processus de sélection finale.

Ce groupe définira les étapes (délimitation finale; plan de gestion minimal,...) menant à la protection officielle par une désignation existante ou à définir. Il se prononcera sur l'intérêt et la substance d'une loi cadre pouvant conférer aux sites retenus une valeur d'aires protégées en attendant de se voir attribuer une désignation propre.

2. Dès l'adoption de la Stratégie québécoise sur les aires protégées par le gouvernement, il restera quatre années pour l'exécuter. Qui fera quoi, selon quel calendrier, quelle régionalisation, quelles priorités et avec quel budget? Tel sera le contenu du plan d'action de la mise en œuvre de la stratégie.

#### Composition du groupe de travail 5



#### **Composition des groupes de travail pour le projet de stratégie québécoise sur les aires protégées**

##### ***Groupe de travail 1 : Mécanismes de proposition de sites à protéger***

Ministère de l'Environnement (MENV)	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
Ministère des Ressources naturelles (MRN), secteur forêt	Fonds mondial pour la nature
MRN, secteur énergie	
MRN, secteur territoire	
Société de la faune et des parcs (FAPAQ), secteur parcs	Université Laval
Société de la faune et des parcs, secteur faune	
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive

Mandats

***Groupe de travail 2 : Mécanismes d'intégration des aires protégées à la gestion du territoire***

Ministère de l'Environnement (MENV)	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
Ministère des Ressources naturelles (MRN), secteur forêt	Association des prospecteurs du Québec
MRN, secteur territoire	
MRN, secteur mines	
MRN, secteur énergie	
Société de la faune et des parcs (FAPAQ), secteur faune	Fédération des pourvoyeurs du Québec
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM)	Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC
Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)	Université Laval
Hydro-Québec	Union des municipalités du Québec

Mandats

***Groupe de travail 3 : Impacts financiers et socio-économiques***

Ministère de l'Environnement (MENV)	Secrétariat aux affaires autochtones(SAA)
Ministère des Ressources naturelles (MRN), secteur forêt	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
MRN, secteur mines	
Société de la faune et des parcs (FAPAQ), secteur faune	Association des prospecteurs du Québec
Hydro-Québec	Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)
Ministère des Régions (MR)	Fédération des pourvoyeurs du Québec

Tourisme Québec (TQ)

Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC

Ministère des Finances

Mandats

***Groupe de travail 4 : Mécanismes de support à la contribution du secteur privé***

Ministère de l'Environnement

Fondation de la faune du Québec

Ministère des Ressources naturelles (MRN),  
secteur forêt

Fonds mondial pour la nature

Société de la faune et des parcs (FAPAQ),  
secteur faune

Fédération québécoise des municipalités

Ministère des Affaires municipales et de la  
Métropole (MAMM)

Regroupement des sociétés d'aménagement

Ministère des Finances

Regroupement des organismes propriétaires  
des milieux naturels

Ministère du Revenu

Conservation de la nature du Canada

Mandats

***Groupe de travail 5 : Mécanismes de mise en réserve de territoires choisis et mise en œuvre de la stratégie***

Ministère de l'Environnement (MENV)

Ministère des Régions (MR)

Ministère des Ressources naturelles (MRN),  
secteur forêt

Secrétariat aux affaires  
intergouvernementales canadiennes

Ministère des Ressources naturelles, secteur  
terre

Société de la faune et des parcs (SEPAQ),  
secteur parcs

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Ministère des Affaires municipales et de la  
Métropole (MAMM)

Mandats



**Calendrier de réalisation**

- **Juillet – août 2000** : mise en place des comités et des groupes de travail
- **26 septembre 2000**: rencontre générale de tous les participants, 1<sup>ère</sup> consultation
- **Septembre 2000 – février 2001**: réunions des groupes de travail
- **Janvier 2001**: rencontre générale de tous les participants, 2<sup>e</sup> consultation

- **Novembre 2000 – mars 2001:** rédaction évolutive du projet de stratégie
- **Mars 2001:** rencontre générale de tous les participants, 3<sup>e</sup> consultation
- **Avril 2001:** consultation générale publique
- **Mai 2001 – juin 2001:** rédaction finale
- **Juillet 2001 :** dépôt du projet de stratégie auprès du gouvernement



## Où en sommes-nous?

Le 26 septembre 2000, le ministre de l'Environnement a lancé les travaux en vue de l'élaboration d'un projet de stratégie québécoise sur les aires protégées, à l'occasion d'une réunion qui a rassemblé, à l'amphithéâtre Daniel-Johnson de l'édifice Marie-Guyart à Québec, l'ensemble des intervenants formant les groupes de travail.

Cette rencontre a réuni les principaux organismes concernés par le développement des aires protégées, l'affectation du territoire, de même que par les droits et privilèges consentis aux intervenants économiques et sociaux.



Ministère de l'Environnement du Québec, 2000